



ARRÊTÉ N° 2022-008

**portant inscription au tableau d'avancement au grade de
chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2022**

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2018 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 23-3 et 23-4 du décret n° 98-188 du 19 mars 1988 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des chargés d'études documentaires;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2022 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir pour le tableau d'avancement au grade des chargés d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2022 est fixé à 2.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les deux agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2022.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 21 février 2022

Pour la ministre et par délégation,

Le chef du service de gestion,
Stéphane SCHTAHAUPS

Annexe à l'arrêté 2022-008

Tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe
au titre de l'année 2022

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
M.	QUEGUINEUR Frédéric	Ile-de-France	Ministère de l'économie, des finances et de la re- lance
M.	TEXIER Nicolas	Ile-de-France	Ministère des armées